



CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC



05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19



19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 février 2026 - 28 février 2026

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	79	2 071,50	10,40	9,574740
Cartes de débit	59	997,08	5,01	1,994160
Cartes de crédit	14	348,20	1,75	1,044600
Cartes commerciales	6	726,22	3,64	6,535980
Visa	6	55,60	0,28	0,111200
Cartes de débit	6	55,60	0,28	0,111200
MasterCard	3	22,82	0,12	0,195400
Cartes de débit	2	11,30	0,06	0,022600
Cartes commerciales	1	11,52	0,06	0,172800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 990	16 643,56	83,93	38,150240
Cartes de débit	1 665	13 671,04	69,00	27,342080
Cartes de crédit	292	2 657,42	13,34	7,972260
Cartes commerciales	33	315,10	1,59	2,835900
Visa	322	2 655,50	15,10	7,315000
Cartes de débit	238	1 731,25	8,66	3,462500
Cartes de crédit	59	712,35	3,60	2,137050
Cartes commerciales	20	173,30	0,88	1,638250
Cartes hors Espace Economique Européen	5	38,60	1,96	0,077200
MasterCard	79	564,70	4,86	5,875500

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	23	160,10	0,80	0,348200
Cartes de crédit	8	52,50	0,28	0,157500
Cartes commerciales	45	312,50	1,58	4,778400
Cartes hors Espace Economique Européen	3	39,60	2,20	0,591400
TOTAL	2 479	22 013,68	114,69	61,222080

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.